

on les inscrit à la fin du *Feuilleton* où ils doivent attendre d'ordinaire un an avant de revenir sur le tapis. D'aucuns croient cette méthode opportune, en ce sens que la substance de la question est signalée au gouvernement au cours du débat et pourrait être adoptée un jour par ce dernier. On pense aussi, dans certains milieux, que les journaux daigneront peut-être de temps à autre remarquer une proposition de loi d'un simple député et lui faire quelque publicité. Mais pour mettre une idée en vedette, il y a sûrement un meilleur moyen que de gaspiller une heure de notre temps à des parlottes qui n'aboutissent la plupart du temps à aucune décision.

• (4.50 p.m.)

Quand le premier ministre (M. Trudeau) a parlé, au cours de ce débat, des mesures ministérielles, monsieur l'Orateur, il a dit que la discussion était souhaitable mais qu'elle ne devait pas être dissociée de la décision. Je suis tout à fait de cet avis. Pourquoi ne serait-ce pas également vrai des mesures d'initiative parlementaire? Pourquoi toujours dissocier le débat de la décision au sujet des bills présentés par les simples députés? Je reconnais que le temps ne permettrait pas de disposer de tous les bills d'initiative parlementaire présentés au cours d'une session, mais certes il serait préférable de s'occuper sérieusement de quelques-uns, de les adopter, de les rejeter ou de les renvoyer à un comité, que d'en laisser présenter un grand nombre qui seront étouffés après une heure de débat décousu.

Je préférerais présenter un seul bill d'intérêt privé au cours de la durée d'un Parlement, qu'il soit discuté sérieusement et qu'il soit défait ou adopté, plutôt que d'en présenter six par session, dont aucun ne sera approuvé ou rejeté. Pourquoi les députés présenteraient-ils des bills d'intérêt privé? Pourquoi se donner la peine de convaincre ses collègues ou les membres des autres partis du sérieux de la question que l'on présente, quand on sait que le bill est l'objet d'une procédure grotesque à la Chambre?

On a proposé qu'un plus grand nombre de mesures législatives soient déférées aux comités. Cela est bel et bon. A mon avis, les comités, en eux-mêmes, pourraient devenir une meilleure source de lois que certains milieux bureaucratiques qui, suivant le cas, élaborent nos projets de loi ou négligent de le faire. Beaucoup plus de bills d'initiative parlementaire pourraient être déférés aux comités. On est maintenant porté à dire qu'une

bonne idée n'est pas bonne si elle émane d'un député. A mon avis, c'est une grave erreur. Cela contribuerait pour beaucoup à mettre en valeur les responsabilités législatives du député, qu'il soit du parti ministériel ou de l'opposition. L'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire tend, il me semble, à avilir la fonction du simple député, et même du Parlement. Il devrait être possible de veiller à ce que les bills des simples députés qui ont la bonne fortune d'atteindre un rang élevé au *Feuilleton* soient débattus, acceptés ou rejetés, ou déferés au comité, après avoir fait l'objet d'au plus trois heures consécutives de débat au cours de la période consacrée aux mesures d'initiative parlementaire.

A propos, il faudrait, il me semble, prendre des dispositions au sujet des bills d'intérêt privé, par opposition aux bills d'initiative parlementaire. Bon nombre d'entre eux devraient faire l'objet d'une étude par un organisme indépendant du Parlement au lieu d'accaparer le temps des représentants élus du peuple.

La réforme proposée dans ce rapport exige un fonctionnement plus efficace des comités. Il ne s'agit pas, naturellement, comme quelqu'un l'a dit, d'adopter le régime congressionnel des États-Unis. Les comités devraient veiller, de fait, à obtenir, si possible, le consentement unanime et à permettre l'étude et la critique par les représentants élus des politiques gouvernementales avant que celles-ci ne deviennent lois. A mon avis, un bon régime de comités pourrait stimuler énormément le travail du Parlement. Je vous donnerai un ou deux exemples tirés de mon expérience. Je ne vois pas pourquoi le comité de l'immigration ne devrait pas vérifier les mesures législatives déléguées, comme les décrets du conseil qui sont aujourd'hui les principaux régulateurs de la politique d'immigration. Par contre le comité pourrait agir comme ombudsman dans les questions d'immigration qui influent si profondément sur les vies d'un si grand nombre de gens.

Le comité des affaires extérieures et de la défense nationale pourrait servir à faire connaître au public l'avis des experts sur la politique canadienne dans ce domaine, et pourrait ainsi influencer sur cette politique. Cela importerait beaucoup plus que la révision spéciale à l'emporte-pièce que le gouvernement fait actuellement. La contribution que ferait un comité énergique et expérimenté en la matière permettrait au Canada de garder vraiment sa souveraineté et aurait des résultats incalculables. Pour être efficace, le